BILAN DU CHANTIER DE DEBARDAGE en TRACTION ANIMALE
Canal de Marans : entre Mouillepied et le pont de grolleau
Organisé par le SEVE du 2 au 14 septembre 2013

Suite à l'appel d'offre émis par le Service des Voies d'Eau auquel quatre entreprises ont répondu, nous avons retenues celle de Monsieur Patrick MILLE venant de la Vienne sur des critères de prix bien sûr, mais surtout de méthodologie et de durée de chantier.

Il s'agit d'un chantier de coupe sanitaire et de sécurité sur environ 180 arbres dont beaucoup de Robiniers en fin de vie d'une circonférence de 15 à 30 cm. La plupart sont dans la pente entre chemin bas le long du canal et chemin haut. Les frênes et chênes plus gros abattus par mesure de sécurité étaient plutôt situés sur les bords mêmes des chemins ou directement sur la berge.

L'entreprise MILLE disposant d'un Skidder pouvait abattre en toute sécurité des arbres en bordure de canal et sur les pentes. Plus performant sur l'abattage sans déroger à la règle de l'utilisation exclusive de la traction animale, l'entreprise a terminé son chantier en 12 jours francs.

A noter que le skidder a été construit par l'entreprise.

L'équipe qui est intervenue sur le chantier était constituée de deux personnes : Patrick MILLE lui-même prestataire confirmé en Traction animale et débardeur professionnel et Jean Patrick ROCACHER, bûcheron.

Ce chantier se déroulant en même temps et au même endroit que le chantier de curage du canal a bénéficié des mêmes normes de sécurité avec fermeture complète des accès piétons et VTT .
Heureusement, car malgré toutes les précautions prises, nous avons eu trois alertes sérieuses avec des promeneurs à pied ou en vélo qui avaient franchi toutes les barrières et se promenaient inconsciemment sur les zones d'abattage.
La présence d'usagers à proximité des travaux malgré les affichages et équipements de sécurité mis en place nous amènera à l'avenir à prendre des mesures complémentaires dans le cadre du DCE. Par exemple : obligation de présence d'hommes de pied sur le chantier pour canaliser le public lors de la phase d'abattage, ce qui ne sera pas sans incidence sur les petites entreprises.
En revanche, la zone de parking et de stockage était réduite pour laisser le parking à disposition de l'entreprise Eiffage.

Compte tenu de la fermeture complète des chantiers au public, le travail de débardage avait été aussi autorisé le samedi.

Le travail avec le skidder offre donc un abattage en toute sécurité car c'est le treuil électrique qui assure la tension du câble au moment de l'abattage permettant de mieux orienter l'arbre et d'éviter aussi tout risque de chute dans le canal.

Le déplacement du skidder est assuré par les chevaux attelés en paire qui doivent parfois participer pour déplacer l'arbre une fois abattu. Il sert aussi à emmener en plus grande quantité qu'en traîne simple, les fûts débités.

Le métier de débardeur nécessite aussi parfois de savoir grimper dans les arbres pour câbler l’arbre à abattre

Après l’abattage, les houppiers étaient démembrés sur place et les fûts débusquer jusqu’au lieu de stockage.

Souvent en traîne simple

ou avec le skidder

A noter que les deux techniques utilisées n’ont laissé aucune traces au sol, laissant le chemin haut en très bon état.

Certains houppiers ont été broyés sur place. Le broyeur étant lui-même déplace avec les chevaux.

En conclusion, la technique utilisée sur ce chantier est une réponse tout à fait adaptée à ce type de coupe « chirurgicale », sur un site valorisé pour l’accueil du public.